



COUR D'APPEL DE BASSE-TERRE

PREMIÈRE PRESIDENCE

BASSE TERRE, le 18 septembre 2017

LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL
DE BASSE TERRE

A

Maître Bernard PANCREL
Bâtonnier de l'ordre des avocats
du Barreau de la Guadeloupe, Saint-Martin,
Saint-Barthélemy
12, rue Gambetta
97110 POINTE A PITRE

Objet : cyclone Maria

Monsieur le Bâtonnier,

Les circonstances climatiques exceptionnelles, conduisant Monsieur le préfet à déclencher à 12 heures ce jour les alertes rouge puis violette «cyclone» ainsi qu'il l'a indiqué hier au cours d'une conférence réunissant l'ensemble des acteurs institutionnels locaux, nous contraignent, dans un souci de sécurité, à reporter les audiences civiles et pénales qui devaient se tenir ce lundi 18 septembre après-midi et demain mardi 19 septembre 2017 toute la journée, tant à la cour d'appel qu'au sein des tribunaux de grande instance, d'instance et des conseils de prud'hommes.

L'ensemble des dossiers concernés fera l'objet de nouvelles citations ou convocations, et nous saurions gré aux avocats de prendre attache avec leurs clients pour les informer de ce contretemps.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bâtonnier, nos meilleurs salutations.

Le procureur général

Danielle DROUY-AYRAL

Le premier président

Philippe CAVALERIE